

## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>89531</b>	De <b>M. Damien Abad</b> ( Les Républicains - Ain )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche		<b>Ministère attributaire</b> > Éducation nationale
<b>Rubrique</b> > santé	<b>Tête d'analyse</b> >dyslexie et dyspraxie	<b>Analyse</b> > intégration en milieu scolaire.
Question publiée au JO le : <b>29/09/2015</b> Date de changement d'attribution : <b>18/05/2017</b> Date de renouvellement : <b>12/01/2016</b> Date de renouvellement : <b>31/05/2016</b> Date de renouvellement : <b>13/09/2016</b> Question retirée le : <b>20/06/2017</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Damien Abad attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les difficultés rencontrées par les enfants atteints de « dys » dans l'accompagnement des élèves en situation de handicap (AESH). Il existe un véritable manque d'adaptation et d'inclusion au sein des dispositifs d'inclusion scolaires, un manque d'AESH, avec de la précarité de leurs contrats et un manque de considération et de reconnaissance de leur fonction. De plus le nombre des AESH est insuffisant. Enfin, on ne peut que constater qu'un manque de communication entre les AESH et parents. C'est pourquoi il voudrait savoir quelles mesures envisagées par le Gouvernement pour remédier à cette situation.